

PROCES-VERBAL
Séance du Conseil d'Administration
09/11/2021

OBJET
Directeur

Réservé au

académique

Président : Monsieur Daniel PARENT, Proviseur

Secrétariat : Mme Léonie MARCY VILBOURG, élève

Administratifs : Daniel Parent, Sarah STAUNTON, Philippe Grosjean, Valérie JANI-VIENOT

Représentants de la commune de Dole : Jean-Michel REBILLARD

Représentants du Grand Dole : Jean-Michel REBILLARD

Représentants du conseil Régional : Timothée DRUET, Rim EL MEZOUGH

Enseignants : Lisa CARLES, Eric JOURDAN, Angélique PINTUREAU, Julie MOREAU, Susana BARATA, Alexandre GAUTHERAT, Agnès DAYT

Personnels : Elodie BAUDRY, Florence Bourlon, Edith Mazzoleni

Elèves : Eugénie MERMET, Clara LOIGEROT, Roman MASSA, Léonie MARCY VILBOURG, Lalita BENDKA

Parents d'élèves : Juliette GIRAUD, Karine AYRAL, Delphine BAILLY, Stéphane TISSOT, David MERMET

Invité : Séverine RAULT

Soit 27 votants

Le quorum étant atteint avec 27 membres, le Proviseur déclare la séance du conseil d'administration ouverte à 18h18.

Adoption à l'unanimité des PV des 1^{er} avril 2021 et 1^{er} juillet 2021 **(27 pour)**

1. Mise en place des Institutions

Les différentes commissions, comité et conseil sont installées.

Monsieur Timothée Druet, représentant de la région Bourgogne-Franche-Comté, a été ajouté au CESC et à la Commission d'Hygiène et Sécurité, et Mme Bel également. Madame Rim EL MEZOUGH, représentante de la région Bourgogne-Franche-Comté également, a été ajoutée à la commission travaux et investissement. Mme Giraud est suppléante à la Commission des parents d'élèves.

PROCES-VERBAL
Séance du Conseil d'Administration
09/11/2021

OBJET
Directeur

Réservé au

académique

CVL :

Le personnel enseignant n'avait pas encore été désigné, la liste n'ayant pas été affichée. En temps normal, le corps enseignant au CVL compte 5 membres et se réunit souvent à partir de midi 30 le jeudi. Membres ajoutés : Madame Barata, madame Bel (Charlotte), madame Paintureau et madame Julie Moreau.

Les réunions CVL ont habituellement lieu le jeudi à partir de 12h30.

Départ de M. Rebillard

2. Organisation de l'action éducative

2.1 Bilan de rentrée, structure

Au total, le lycée Nodier comprend 8 classes de seconde, 7 classes de première et 7 classes de terminale.

Les chiffres concernant les nombres d'élèves ont déjà évolué depuis la rentrée.

En seconde, par rapport à l'année dernière, il y a eu un groupe d'allemand en moins, alors que deux groupes supplémentaires ont été ouverts en espagnol.

En terminale, un groupe d'espagnol a été enlevé. Il a été privilégié des groupes de plus faible effectif en langue au niveau seconde.

Concernant les spécialités de première, il y a 3,5 groupes de spécialité physique au lieu des 3 initialement prévu.

Il y a deux groupes de spécialité maths en terminale, ce qui est moins que prévu. On fait le constat en fin de première que la spécialité mathématiques est proportionnellement la moins poursuivie. Les élèves peuvent effectivement choisir mathématiques complémentaires en classe de terminale.

2.2 Sorties obligatoires à la journée :

Monsieur le Proviseur sollicite une délégation pour pouvoir autoriser des sorties scolaires à la journée. Ces sorties sont obligatoires pour les élèves quand elles sont organisées sur le temps scolaire.

Madame EL MEZOUGH I souhaite savoir si les sorties obligatoires étaient gratuites pour les élèves, parce que ce n'est pas écrit.

Réponse de Monsieur Grosjean : ces sorties sont forcément gratuites, elles répondent à un besoin pédagogique et sont réalisées pendant le temps scolaire.

Le texte de la délibération est proposé au vote et adopté à l'unanimité.

PROCES-VERBAL
Séance du Conseil d'Administration
09/11/2021

OBJET
Directeur

Réservé au

académique

2.3 Sorties facultatives à la journée

Monsieur le Proviseur sollicite une délégation pour pouvoir autoriser des sorties scolaires à la journée avec la contrepartie d'un tarif perçu sur les participants. Le tarif est défini par application d'un calcul et dans la limite de 40 euros par participant.

Le texte de la délibération est proposé au vote et adopté à l'unanimité.

2.4 Autorisations et financements de voyages scolaires

Quatre voyages scolaires sont pour le moment prévus cette année.

- Un premier voyage en Ardèche pour la classe de terminale 3, organisé par madame Scalabrino, ayant pour thème le sacré et le laïque, et fondé sur le programme de philosophie.

Il y a un possible décalage des dates, le voyage étant programmé sur des dates d'épreuves communes (11 et 12 avril 2022).

Le budget est de : transport = 1 900 €, entrées (musées...) = 300 €, assurance annulation = 200 €, prestation voyageur = 5 200 €

Le budget extérieur est de : collectivités = 784 €, association des parents PEEP = 480 €, ANAP = 256 €, participation des familles = 32 élèves x 190 € = 6 080 €

Le total des dépenses s'élève à 7 600 €

Le total des recettes est de 7 600 €

Soumise au vote, la délibération est adoptée à l'unanimité.

- Un second voyage en Grèce pour les premières et les terminales spécialités LLCA et options LCA, organisé par madame Pernin. Il s'agira de visites de villes et de musées.

Il se déroulera du 28 mars au 1^e avril 2022.

Le budget est de : prestation voyageur = 21 000 €

Le budget extérieur est de : collectivités = 668 €, association des parents PEEP = 1 150 €, ANAP = 460 €, participation des familles = 46 élèves x 407 € = 18 722 €

Le total des dépenses est de 21 000 €

Le total des recettes s'élève à 21 000 €

Soumise au vote, la délibération est adoptée avec une abstention et 25 pour.

- Un troisième voyage à Paris pour les premières et terminales spécialités arts, organisé par madame Bel. Ils visiteront 7 musées, qui sont soit au programme, soit contenant des œuvres au programme.

Il se déroulera du 29 au 31 mars 2022.

Le budget est de : prestation voyage = 16 290 €, transport = 70 €

Le budget extérieur est de : association des parents PEEP = 1 000 €, ANAP = 536 €, ressources propres = 754 €, participation des familles = 67 élèves x 210 € = 14 070 €

Le total des dépenses s'élève à 16 360 €

Le total des recettes est de 16 360 €

PROCES-VERBAL
Séance du Conseil d'Administration
09/11/2021

OBJET
Directeur

Réservé au

académique

Des aides sont possibles si une famille se voit dans l'impossibilité de financer un voyage. On notera que les voyages à Paris et en Grèce se déroulent en même temps. Soumise au vote, la délibération est adoptée à l'unanimité.

- Un quatrième voyage « raid blanc » va également être mis en place pour les terminales en partenariat avec l'AS, organisé par madame Laboureyras et monsieur Longet. Au total, 25 élèves vont participer. Il s'agira d'une découverte du Haut Jura à travers des journées ski.

Le voyage se déroulera du 5 au 7 janvier 2022.

Le budget est de : transport = 700 €, hébergement = 3 000 €, charges diverses = 1 200 €, assurance annulation = 300 €.

Le budget extérieur est de : association des parents d'élèves PEEP = 375 €, ANAP = 450 €, ressources propres = 500 €, participation des familles = 25 élèves x 155 € = 3 875 €.

Le total des dépenses est de 5 200 €.

Le total des recettes s'élève à 5 200 €.

S'il n'y a pas de neige, le voyage sera maintenu mais d'autres activités seront prévues.

Soumise au vote, la délibération est adoptée à l'unanimité.

Départ de Mme Bailly à 19h30 mais Mme Ayrat la remplace (elle était présente sans droit de vote jusque là)

3. Fonctionnement matériel et financier

3.1 Décisions Budgétaires Modificatives

Aucun vote n'a eu lieu pour le premier point qui concerne des décisions modificatives présentées pour information n°12 à 16.

3.2 Décision Budgétaire Modificative

Le budget 2021 doit être amendé : monsieur Grosjean s'est trompé dans ses prévisions concernant les frais de poste et il s'agit également de conforter le budget « entretien-travaux ». Le lycée n'est pas en déficit.

Soumise au vote, la DBM pour vote n°17 est adoptée à l'unanimité.

3.3 Tarifs divers

Aucune modification n'a eu lieu, les tarifs sont proposés à l'identique par rapport à l'année dernière.

Soumise au vote, la délibération est adoptée à l'unanimité.

PROCES-VERBAL
Séance du Conseil d'Administration
09/11/2021

OBJET
Directeur

Réservé au

académique

3.4 Remises gracieuses – Délégation au Chef d'établissement

Monsieur le Proviseur sollicite une délégation pour annuler des créances, sous condition que ces créances soient inférieures à 50 €, et que la remise soit justifiée par l'état de gêne du débiteur.

A posteriori, le conseil d'administration sera informé du nombre de personnes qui ont bénéficié de ces remises, sans citer de noms.

Soumise au vote, la délibération est adoptée à l'unanimité.

3.5 Cadeaux, frais de réception et de représentation

M. Grosjean présente le texte de la délibération

Exemple : un cadeau a été offert l'année dernière à la personne qui a réalisé à titre gracieux le film pour les portes ouvertes du lycée, qui ont eu lieu en virtuel.

Soumise au vote, la délibération est adoptée à l'unanimité.

3.6 S.R.H. : Participation aux charges de fonctionnement

Il s'agit de déterminer la part des recettes décidée sur les usagers du service de restauration et d'hébergement qui sera reversée au service Administration et Logistique afin de contribuer aux charges de fonctionnement du bâtiment Restauration (chauffage, électricité, produits d'entretien, contrats de maintenance des installations de cuisine...)

Soumise au vote, la délibération est adoptée à l'unanimité.

3.7 Remboursements frais d'inscription BTS

Deux étudiantes démissionnent après leur première année de BTS Tourisme, l'une en mai et l'autre en septembre, soit avant la réalisation du voyage d'études de 2^{ème} année. Le conseil d'administration décide que ces deux étudiantes seront remboursées de la moitié des frais d'inscription perçus pour les deux années car elles n'ont pas participé à l'un des deux voyages d'études. Pour mémoire, les frais d'inscription permettent de financer les voyages d'études engagés en 1^{ère} et en 2^{ème} année. La participation à ces deux voyages est une obligation pour l'étudiant en BTS Tourisme qui sera évalué dans la préparation et la production du projet, par rapport au référentiel de la formation.

Soumise au vote, la délibération concernant madame Travillot est adoptée à l'unanimité

Soumise au vote, la délibération concernant madame Beaudouin est adoptée à l'unanimité

PROCES-VERBAL
Séance du Conseil d'Administration
09/11/2021

OBJET
Directeur

Réservé au

académique

3.8 Proposition d'attribution de concessions de logement

La proposition d'attribution qui sera soumise à la collectivité propriétaire, la Région Bourgogne Franche-Comté, concerne les logements de fonction : du proviseur, de la proviseur-adjointe, du gestionnaire et d'un personnel d'accueil.

Si des gros travaux doivent être effectués dans l'un de ses logements, ils seront financés par la région Bourgogne-Franche-Comté. Si ce sont de petits travaux, ils peuvent être à la charge de l'établissement.

Soumise au vote, la délibération est adoptée à l'unanimité.

Départ de Mme Gras à 20h15

4. Contrats, conventions et marchés

4.1 Passation de marchés en procédure adaptée

Monsieur le Proviseur sollicite une délégation pour la passation des marchés dits en procédure adaptée (ceux non soumis à des règles de procédures contraignantes), dans la limite des crédits ouverts au budget.

Soumise au vote, la délibération est adoptée à l'unanimité.

4.2 Autorisation pour passation de contrats et conventions

Soumise au vote, la délibération est adoptée à l'unanimité, avec 24 voix pour car Mme Mermet s'était momentanément absentée.

Départ de Mme Bel à 20h25 et M. Grosjean s'absente à 20h35 pendant la présentation du point 5

5. Projet d'évaluation du lycée Charles NODIER.

- Le contrôle continu compte pour 40 % au bac.
- En début d'année, deux demi-journées ont été banalisées pour permettre aux professeurs de fixer des règles communes afin d'harmoniser leurs pratiques, et de permettre ainsi une évaluation la plus solide possible.
- Les élèves qui ont des cours de spécialités au lycée Duhamel font entièrement partie du projet d'évaluation lié au lycée Nodier. Ils sont toutefois soumis au projet d'évaluation du lycée Duhamel lorsqu'ils s'y trouvent.

PROCES-VERBAL
Séance du Conseil d'Administration
09/11/2021

OBJET
Directeur

Réservé au

académique

- Des devoirs communs vont être effectués pour les classes de première et de terminale en histoire-géographie, en enseignement scientifique et en langues vivantes.
- Les bacs blancs sont maintenus en plus des devoirs communs, mais ils concernent les disciplines soumises à un examen terminal.
- Les professeurs essayeront de limiter, dans la mesure du possible, les contrôles en fin de trimestre ou juste avant les vacances, afin que les élèves ne se retrouvent pas avec trop de contrôles au même moment.
- Tous les devoirs surveillés manqués par les élèves devront être rattrapés, en cas de courte absence.
- Une date du calendrier a dû être modifiée : le bac de français se déroulera le 16 juin et non le 15 juin comme c'était écrit.
- Pour la confiscation des téléphones, si les élèves récidivent, un rendez-vous avec les parents sera organisé.

6. Calendrier annuel

Le calendrier annuel prévisionnel est présenté aux membres du conseil d'administration

7. Règlement intérieur – Modification refusée

M. le proviseur informe les membres du conseil qu'un article du règlement intérieur voté par le CA du mois de juillet a été invalidé par le contrôle de légalité. Cet article envisageait la possibilité de la restitution aux familles de téléphones portables dans certains cas. Or l'élève ne peut être privé de cet instrument de communication lorsqu'il quitte le lycée, ce qui aurait été le cas si les responsables n'avaient pas eu la possibilité de venir au lycée le jour même.

L'article est donc retiré du règlement intérieur et sera modifié à la prochaine révision de celui-ci.

PROCES-VERBAL
Séance du Conseil d'Administration
09/11/2021

OBJET
Directeur

Réservé au

académique

8. Questions diverses

Monsieur Mermet, représentant des parents d'élèves a demandé si un hommage à Samuel Patty avait été rendu dans toutes les classes. Les représentants de l'établissement ont répondu qu'un hommage serait rendu dans le lycée lors de la journée laïcité qui aura lieu le jeudi 9 décembre.

La question diverse de Mme Giraud concernant un dispositif veillant à ce que le protocole d'évaluation soit bien appliqué a suscité de nombreuses prises de parole.

M. Tissot a demandé ce qu'il en était pour les cases du tableau d'évaluation où les coefficients n'étaient pas indiqués.

Le corps des professeurs a demandé de la souplesse pour laisser chaque professeur faire cours dans des dispositions qui lui sont propres, expliquant qu'un coefficient n'était pas forcément juste en fonction du nombre de notes par élève, et qu'imposer un coefficient obligatoire selon les évaluations pourrait desservir les élèves.

Les représentants des personnels ouvriers et de service ont demandé un aménagement de leur salle de convivialité.

La séance est levée à 21h10

Président : M. PARENT, Proviseur

